

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19833 - 76ÈME ANNÉE

Journée de la Terre

Ericka Bareigts salue la contribution de Sainte-Suzanne à la marche vers l'autonomie énergétique de La Réunion

A l'occasion de la Journée de la Terre, Ericka Bareigts était hier en visite à Sainte-Suzanne. Sous l'impulsion de son maire membre du PCR, Maurice Gironcel, la Ville de Sainte-Suzanne est devenue une commune à énergie positive : uniquement grâce aux énergies renouvelables, elle produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme. C'est un véritable défi pour une ville de plus de 20.000 habitants qui ne manque pas d'inspirer.

C'était hier la Journée de la Terre. En ce jour symbolique, Ericka Bareigts a choisi un lieu symbolique pour évoquer les enjeux qui sont liés : le site de La Perrière à Sainte-Suzanne qui regroupe une centrale photovoltaïque et une ferme éolienne. La candidate aux élections régionales soutenue par le PCR y a été accueillie par une délégation comprenant notamment Maurice Gironcel, maire et président du Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion (SIDELEC) et Nadine Damour.

Maurice Gironcel a rappelé comment une collectivité de plus de 20.000 habitants a réussi à relever le défi de produire plus d'électricité qu'elle n'en consomme, uniquement grâce aux énergies renouvelables, en particulier le soleil, le vent et le biogaz. Cette production va encore augmenter avec le remplacement des éoliennes ac-

tuelles par des modèles plus puissants.

« La protection de notre environnement passe aussi par le développement des énergies renouvelables et je soutiens ce mouvement », a souligné Ericka Bareigts, rappelant qu'« en tant que députée puis ministre, j'avais obtenu l'augmentation de la part des énergies propres dans notre mix énergétique et des appels à projets adaptés à notre île ».

Et d'ajouter : « le renouvellement de ce parc éolien permettra de tripler la production d'électricité en gardant la même taille de parc. Ce sera plus d'électricité verte pour nos foyers, moins d'émissions de gaz à effet de serre et moins de dépendance à l'extérieur ». Et Ericka Bareigts de conclure : « je continuerai à me mobiliser pour plus de sécurité énergétique, pour la transition écologique de notre île ».

Sainte-Suzanne montre ainsi qu'il est possible de développer des moyens de production de proximité, utilisant uniquement les ressources locales. Cette marche vers l'autonomie énergétique est le résultat d'une orientation politique dans laquelle le Parti communiste réunionnais fut l'organisation pionnière.

En 1972 avait lieu à Stockholm le premier Sommet de la Terre. Manifestation de la prise de conscience de la dégradation de l'environnement liée l'expansion du capitalisme dans le monde, la Conférence de Stockholm avait débouché sur la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

A la même époque, La Réunion était déjà confrontée à la crise sociale, au chômage de masse et à la dépendance croissante aux importations pour produire de l'énergie pour s'éclairer ou se déplacer. Trois ans après le premier Sommet de la Terre, le Parti communiste réunionnais publiait en 1975 le « Plan de survie ». Il préconisait le développement des énergies renouvelables :

« Priorité à la production électrique d'origine hydraulique (...). La production d'électricité à partir de la bagasse (...). La fabrication de gaz méthane à partir de la paille de canne. L'utilisation du dixième de la paille de cannes existante suffirait à produire l'équivalent de tout le butane utilisé aujourd'hui à La Réunion ». Le PCR demandait aussi en 1975 l'installation d'une antenne de Centre national d'études spatiales pour la recherche et l'application immédiate de ces nouvelles sources d'énergie : l'énergie éolienne, l'énergie géothermique,

**Orientation du PCR
depuis 1975**

l'énergie de la mer, l'énergie solaire. « L'énergie fournie par le soleil sur toute la terre est 100.000 fois plus grande que celle de toutes les centrales électriques du monde ».

Déclinaisons concrètes impulsées par le PCR

Cette orientation stratégique eut des déclinaisons concrètes. Ce fut le cas quand l'Alliance dont faisait partie le PCR dirigeait la Région. Sous la présidence de Paul Vergès fut lancé un plan d'autonomie énergétique pour 2025, le PRE-

RURE. Cette dynamique régionale fut stoppée par l'arrivée au pouvoir de Didier Robert qui réorienta la politique régionale dans le sens de la dépendance de La Réunion aux importations d'énergies fossiles.

Dans les communes sous direction communiste, des projets virent le jour. Le Port lança « Le Port ville solaire » qui visait à faire de la commune un important centre de production d'électricité à partir de panneaux solaires répartis sur de nombreux immeubles. Le changement de direction municipale cassa cet élan.

A Sainte-Suzanne, la dynamique s'est poursuivie sous la direction

de Maurice Gironcel. Avec la construction de la centrale photovoltaïque et de la ferme éolienne de La Perrière, ainsi qu'avec la centrale biogaz du centre d'enfouissement de Bel Air en plus des centrales photovoltaïques individuelles, Sainte-Suzanne est devenue une commune à énergie positive : grâce aux énergies renouvelables, elle produit plus d'électricité qu'elle n'en consomme. C'est un véritable défi pour une ville de plus de 20.000 habitants qui ne manque pas d'inspirer.

M.M.

Didier Robert jugé : 15 mois de prison avec sursis et 3 ans d'inéligibilité requis

Prise illégale d'intérêts, abus de biens sociaux et concussion : c'est ce qui est reproché à Didier Robert en raison de plus de 100.000 euros perçus en dehors du cadre légal. 15 mois de prison avec sursis et 3 ans d'inéligibilité, ce sont les réquisitions du ministère public. Le procès d'hier était une première dans l'histoire de La Réunion car jamais un président de la Région Réunion n'a été renvoyé en correctionnelle pour une affaire de détournement de fonds publics. Mis en délibéré, le jugement sera prononcé le 21 mai.

Hier avait lieu une grande première au tribunal de Champ-Fleuri à Saint-Denis. Un président de la Région Réunion était jugé pour des actes commis dans le cadre de ses fonctions. En novembre 2018, en pleine crise des gilets jaunes, notre confrère du « Quotidien » révélait le scandale : le chef de la Région s'était attribué un salaire de 6800 euros net par mois en tant que PDG d'une société publique lo-

cale subventionnée par la Région chargée de gérer les musées de Stella, la Cité du Volcan et le musée des arts décoratifs de l'océan Indien à Saint-Louis. Cette somme s'ajoutait à l'argent touché par Didier Robert en tant que président de la Région Réunion. Elle visait à compenser la perte de revenu entraînée par la non-réélection de Didier Robert au Sénat en 2017 et elle a été attribuée en dehors du cadre légal.

La somme totale des salaires perçus dans ces conditions par Didier Robert dépasse 100.000 euros. Ce dernier avait promis de rembourser en finançant la création d'une fondation. Cette fondation n'a jamais vu le jour. Didier Robert avait également promis de poursuivre « le Quotidien » pour « incitation à la haine », ce qu'il n'a pas fait.

Pendant que le président de la Région Réunion s'octroyait 6800 euros de revenus supplémentaires par mois sur le dos de la SPL, des travailleurs des musées ont été licenciés parce que la société avait

des difficultés financières. Rappelons également que le prédécesseur de Didier Robert au poste de PDG touchait 52 % de moins que lui, et son successeur gagne un salaire inférieur de 46 %.

Les représentants des salariés demandent plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts.

Au terme de l'audience, le ministère public a requis les peines suivantes : 15 mois de prison avec sursis et 3 ans d'inéligibilité.

A moins de 2 mois des élections régionales où Didier Robert est candidat, le prévenu tente de se justifier dans un communiqué diffusé après l'audience que « Témoignages » a pu malgré tout se procurer. « À aucun moment je n'ai voulu contourner la loi, c'est pourquoi je conteste les infractions qui me sont reprochées. J'ai toujours servi La Réunion et je n'ai jamais été dans la recherche de gain personnel. » : un affront à tous les Réunionnais épris de justice et de transparence.

M.M.

Edito

Quand on gère les affaires publiques en dehors de toute morale

Le Président de Région a été jugé hier pour l'attribution de rémunération dans le cadre d'une société public locale. Au-delà de la pratique du locataire de la Région qui n'a fait qu'utiliser la SPL pour remplacer la rémunération perdue de sénateur, il faut faire la lumière sur cet objet particulier.

La loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, crée la société publique locale (SPL). Ainsi, les collectivités territoriales et leurs groupements ont la possibilité de créer, dans le cadre de leurs compétences des SPL qui détiennent la totalité du capital. Par les SPL, les collectivités territoriales peuvent recourir, sous conditions, à une société commerciale sans publicité ni mise en concurrence préalables.

La société publique locale est une structure juridique de droit privé, de nature commerciale (statut de société anonyme), avec un capital exclusivement public. La SPL repose sur trois principes. D'abord, au moins deux collectivités locales doivent être actionnaires de la société. Les actionnaires sont des collectivités territoriales et peuvent être de nature différente. La société publique locale doit exercer son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales qui en sont membres. Elle n'agit donc que sur le territoire des collectivités associées et dans le cadre de leurs compétences. Elle ne peut être liée aux collectivités actionnaires que par des contrats (affermage, concession, prestation, etc.).

La Société Publique Locale est un outil de modernisation de l'action publique. Mais, comme souvent le concept a été dévoyé par des élus avides. Tout d'abord, en tant que société commerciale, il faut qu'il y ait un objet de commerce. Pour les musées régionaux, l'activité muséale en elle-même n'a jamais permis d'équilibrer les comptes. L'équilibre se fait sur la subvention

d'équilibre de la Région. C'est pourquoi il est reproché à Didier Robert d'avoir autorisé le versement de la subvention permettant de payer sa rémunération qui n'avait pas été autorisée par le conseil d'administration. La création même de la SPL a pour but d'offrir une rémunération à un élu dans le « besoin », Jean François Sita jusqu'en 2015 et Didier Robert ensuite. La gestion des musées ne nécessite pas la création d'une société.

Ensuite, il faut que la SPL ai un fonctionnement qui se rapproche d'une société commerciale classique. Dans le cas du locataire de la Région, il a doublé la rémunération d'une proche, la passant à 8000 euros net par mois !!!!!!! Il s'est octroyé une rémunération de 6800 euros net !!!!! Et pendant ce temps, on mène un plan social. La SPL présidé par M. Robert est donc une entreprise vautour, qui engraisse ses dirigeants pendant qu'on licencie des salariés.

On a l'habitude avec ceux-là, tout est bon pour leur avidité. L'arrivée de Didier Robert à la Région a sonné le glas des finances régionales. C'est un grand habitué, la Tampon et la CASUD ont été mises en quasi-faillite avant par ses soins. Mais rappelons-nous que ce sont les communistes qui ont fait les premières SEM et SPL mais dans le but de développer la pays. D'ailleurs, nous n'avons jamais vu un élu communiste Président de SEM s'accorder une quelconque rémunération pour cette fonction.

La morale n'est donc pas à proprement parler la doctrine qui nous enseigne comment nous devons nous rendre heureux, mais comment nous devons nous rendre dignes du bonheur. Emmanuel Kant

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Didier Robert é in politik konpradore konte lintéré rényoné

Mézami, yèr mwin la anparl azot lo soi-dizan otonomi dann l'énèrji a la mode Didier Robert é mwin la di na poin arien a voir avèk sète Paul Vergès épi son bann dalon :

Dann lo ka Paul Vergès sanm pou moin lavé troi poinnvizé : inn diminyé lo bann gaz avèk l'éfé d'serre é ranplass par in mi énéjétiq prop, dé amélyor in bonpé noute balanss komèrsyal, troi rann anou mète dé nou mèm pou l'énèrji.

Lotonomi a la soss Didier Robert sé d'mète anou dsou la koup l'EDF épi Albioma, rand anou dépendan pou deboi par raport l'Amérik, é pou lo bio-éthanol par raporte la prodiksyon l'Ile Maurice. Bien antandi ni pé èspère nora in dmission lo gaz karbonik i arjète dan l'èr, mé lé pa si sur ké sa.

Mé alon fé in konparézon : dann tan Pierre Lagourgue lété prézidan zot i panss in n'afèr konmsa nora été possib. Mwin pèsonèl mi kroi pa, pars si mi rapèl bien dann tan-la in parti dann la droite lété intéréssé dann la défanss zintéré La Rényon épi bann rényoné.

Antansion kan mèm in n'afèr : défoi mi antan déssèrtin – an parmi mon band kamarade-i di, toute fasson, zafèr kapitaliss la pa zafèr travayèr, é travayèr néna arien a fèr dann lo shoi band kapitaliss... An kontrèr mi panss nou néna a oir, pars lintéré La Rényon lé an zé é ni panss sa sé kékshoz i rogarde anou - nou k'i vé sinploman dévlope nout péi-é démare in pé la korde la dominassyon épi lésploutasyon.

NB Ni doi méfyé band konpador, sak i fé l'alyanss avèk band kapitalist déor é an konplisité avèk zot kont La Rényon, band rényoné épi noute zintéré.

Justin